

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mars 2025

---

RENFORCER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR  
AGROALIMENTAIRE - (N° 1104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
M. Potier

à l'amendement n° 12 de Mme Thomin

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« correspondant à »,

les mots :

« ne pouvant excéder ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.